

**Appel d'Offres National et International Ouvert Avec Exigences de Capacités Minimales
N° 04 /DA/SCAEK/2025**

La société des ciments d'Ain-El-Kébira (S.C.AEK.) SPA – Sétif, filiale du groupe GICA, lance un avis d'appel d'offres pour :

« Fourniture des bétons réfractaires exercices 2026 / 2027 ».

Conditions de participation :

- ✓ Seuls les fabricants ou leurs représentants ou revendeurs sont concernés par cet appel d'offres ;

Les soumissionnaires peuvent consulter pour lecture seulement le cahier des charges sur le site www.scaek.dz

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres ou leurs représentants dûment mandatés, peuvent retirer le cahier des charges auprès du secrétariat de la Commission Des Achats de la Société, à l'adresse : SC.AEK - Direction Générale - Cité Bounechada, 02 Rue Abacha Amar – Sétif (19 000) Algérie, contre versement au préalable, la somme de cinquante mille dinars Algérien (50 000.00 DZD) non remboursable, au compte de la société N°00200053530536001136, ouvert auprès de la Banque Extérieure d'Algérie, agence 53 cité Bel-air, Sétif – Algérie .

- Cet avis tient lieu d'ordre de versement.

N.B: les soumissionnaires peuvent procéder au paiement des frais pour le retrait du cahier des charges au niveau des banques de leurs pays (RIB : DZ55 00200053530536001136. SWIFT : BEXADZAL) et transmettre l'ordre de virement par Mail à l'adresse : secretariat.cm@scaek.dz.

Dès réception du justificatif du paiement, le cahier des charges sera transmis par Mail à l'intéressé qui va lui permettre de participer à cet appel d'offres.

Les deux (02) offres (technique et financière), accompagnées des documents exigés dans le cahier des charges, doivent être dans deux (02) enveloppes séparées et contenues dans une seule enveloppe extérieure, déposée au bureau du secrétariat de la Commission Des Achats de la SCAEK à l'adresse sus indiquée.

L'enveloppe extérieure doit être strictement anonyme, et ne portera que la seule mention :

SOUMISSION

Appel d'Offres National et International Ouvert

Avec Exigences de Capacités Minimales

N° 04/DA/SCAEK/2025

Fourniture des bétons réfractaires exercices 2026 / 2027

« A NE PAS OUVRIR »

La date de dépôt des offres est fixée à **30 jours**, à partir de la première parution de cet appel dans l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP

Si le jour de remise des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de remise des offres est prorogée au jour ouvrable suivant

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **120 jours** à compter de la date d'ouverture des plis. La société peut proroger d'un mois supplémentaire du délai de validité des offres.

L'ouverture des plis, aura lieu au niveau de la Direction Générale de la SC.AEK, à la date et heure indiquées sur le cahier des charges.

Cahier des charges

Appel d'Offres National Ouvert Avec Exigences de Capacités Minimales
N°04/DA/SCAEK/2025

Fourniture des bétons réfractaires exercices 2026 & 2027



Date de parution	25/09/2025
Date de dépôt et d'ouverture des plis	26/10/2025

SOMMAIRE

1. OBJET
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION
3. ETENDUE DE LA FOURNITURE
4. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES BETONS
5. MODE DE PASSATION
6. GARANTIE
7. DELAIS DE LIVRAISON
8. PLANNING PREVISIONNEL DE LIVRAISON
9. PENALITES DE RETARD
10. PRIX et MODALITES DES PAIEMENTS
11. CAUTION DE GARANTIE ET DE BONNE EXECUTION
12. ASSURANCE
13. INCOTERM ET TRANSPORT
14. IMPOTS ET TAXES
15. RESPECT DES EXIGENCES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT
16. EMBALLAGE ET MARQUAGE
17. CONDITIONS D'EXPEDITION
18. RECEPTIONS
19. ASSISTANCE TECHNIQUE
20. CESSIONS
21. CLAUSE DEONTOLOGIQUE
22. RESILIATION
23. REGLEMENT DES LITIGES
24. CAS DE FORCE MAJEURE
25. DOCUMENTS A FOURNIR
26. RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES
27. DEPOT DES SOUMISSIONS
28. DELAI DE REMISE DE LA SOUMISSION
29. VALIDITE DE L'OFFRE
30. OUVERTURE DES PLIS ET RECEVABILITE DES OFFRES
31. CRITERES D'EVALUATION ET COTATION DES SOUMISSIONS
32. MISE AU POINT (Questions-Réponses)
33. PROTECTION DES PERSONNES PHYSIQUES DANS LE TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
34. ANNULATION ET/OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES
35. LANGUE UTILISEE ET DOCUMENTATION
36. PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

ANNEXES :

- 1) Lettre de soumission.
- 2) Déclaration à souscrire.
- 3) Fiche d'identification du soumissionnaire.
- 4) Attestation de délégation de pouvoir.
- 5) Déclaration de probité.

1. OBJET :

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer pour participer à l'appel d'offres national et international ouvert avec exigences de capacités minimales pour la fourniture des bétons réfractaires de récente fabrication pour les exercices 2026 et 2027 pour le compte de la société des ciments d'Ain El Kebira.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Seuls les fabricants ou leurs représentants peuvent soumissionner ;

3. ETENDUE DE LA FOURNITURE :

L'étendue des fournitures se rapportant au présent cahier des charges est énumérée ci-après :

Pos	Désignation des produits	Année 2026	Année 2027
		Quantité en Tonne	
01	Béton en Alumine dopé Carbure de Silicium	200	150
02	Béton à haute teneur en alumine	100	100
03	Béton à guniter à moyenne teneur en alumine	50	80

N.B :

- L'offre financière devra être détaillée ;
- Le Soumissionnaire doit fournir des produits conformes aux spécifications techniques comme indiqué dans le présent cahier des charges ;
- Le Soumissionnaire doit superviser à ses frais la première mise en œuvre de son produit ;
- Le non-respect de l'une des teneurs exigées dans sa valeur minimale en Al_2O_3 , Fe_2O_3 , CaO , SiO_2 , SiC entraîne automatiquement le rejet de l'offre

4. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES BETONS :

	Béton en Alumine dopé Carbure de Silicium	Béton à haute teneur en alumine	Béton à guniter à moyenne teneur en alumine
Al_2O_3 (%)	$38 \leq Al_2O_3 \leq 45$	$80 \leq Al_2O_3 \leq 85$	$55 \leq Al_2O_3 \leq 65$
Fe_2O_3 (%)	$0.6 \leq Fe_2O_3 \leq 1.5$	< 1.5	< 1.0
CaO (%)	≤ 2.0	-----	< 6.0
SiO_2 (%)	$20 \leq SiO_2 \leq 25$	$11 \leq SiO_2 \leq 15$	$30 \leq SiO_2 \leq 35$
SiC (%)	$30 \leq SiC \leq 38$	-----	—
Densité (g/cm ³)	≥ 2.7	≥ 2.7	≥ 2.0
Compression à froid à 1300 ou 1400°C(N/mm ²)	≥ 100	≥ 100	≥ 60
Affaissement sous charge (T° °C)	≥ 1600	≥ 1600	≥ 1500
Conductibilité thermique (W/m. K) à 1000 °C	≤ 3.0	≤ 2.1	≤ 1.6
Nature de Matériel	Béton dense	Béton dense	Béton dense

Matière première	Mulite ou Andalousite	Bauxite	Mulite ou Andalousite
Nature de la liaison	Hydraulique	Hydraulique	Hydraulique
Granulométrie Max.	0 - 6 mm	0 - 6 mm	0 - 6 mm
Mode d'emploi	Couler et Vibrer	Couler et Vibrer	Gunitable

5. MODE DE PASSATION :

Le présent cahier des charges est lancé selon la procédure d'appel d'offre national et international ouvert avec exigences de capacités minimales conformément à la procédure d'achat de la SCAEK, validée par son conseil d'administration le 31 Octobre 2024

6. GARANTIE

Le soumissionnaire s'engage à fournir des produits conformes aux dimensions et caractéristiques citées dans le présent cahier des charges.

Le soumissionnaire garantit que ses produits sont conformes aux normes en vigueur et ne présentent aucun défaut de fabrication ou vice caché.

Dans le cas où le client constaterait une non-conformité quantitative et /ou qualitative des produits, le soumissionnaire sera tenu de livrer à ses frais les quantités manquantes ou de remplacer les produits non-conformes, dans un délai compatible avec la durée minimale technique pour la fabrication des matériaux et leur transport, à partir de la date de réclamation du client.

La garantie contractuelle n'exclut pas la garantie légale. (Vice caché, défaut de fabrication, non-conformité, etc.).

Le client se réserve le droit de ne pas autoriser les livraisons restantes au cas où des réserves qualitatives sont constatées sur les quantités déjà livrées.

La durée de la garantie minimale des fournitures est fixée à :

Pos	Désignation des produits	Période minimale de garantie
01	Béton en Alumine à base de Carbure de Silicium	≥ 08 Mois
02	Béton à haute teneur en alumine	≥ 12 Mois
03	Béton à guniter à moyenne teneur en alumine	≥ 08 Mois

NB :

- L'offre présentant une garantie inférieure à celle exigée sera **rejetée**.
- La fourniture des bétons réfractaires de récente fabrication **soit Trente (30) jours maximums entre la date de fabrication est celle de la livraison. Ou la mise à FOB pour les soumissionnaires étrangers.**

7. DELAIS DE LIVRAISON :

Le soumissionnaire est tenu de livrer la fourniture objet du cahier des charges au plus tard aux dates indiquées dans le planning prévisionnel des livraisons.

Les dates indiquées dans le planning de livraison sont des dates limites, toute livraison antérieure à ces dates sera mieux notée lors de l'évaluation.

8. PLANNING PREVISIONNEL DE LIVRAISON :

La livraison de la fourniture se fera selon le planning arrêté ci dessous.

Désignation des produits	Quantité exercice 2026 (Tonne)		Quantité exercice 2027(Tonne)	
	Janvier	Octobre	Mai	Octobre
Béton en Alumine dopé Carbure de Silicium	120	80	70	80
Béton à haute teneur en alumine	50	50	40	60
Béton à guniter à moyenne teneur en alumine	20	30	40	40

9. PENALITES DE RETARD

En cas de retard d'exécution des livraisons, qu'il s'agisse de l'ensemble du marché ou d'une livraison comme stipulé dans le planning contractuel, une pénalité de 1% par semaine de retard dans la limite de 10% du montant du contrat sera appliquée sur la fourniture qui fera l'objet du retard.

10. PRIX et MODALITES DES PAIEMENTS :

10.1 Prix

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée d'exécution du contrat. Le soumissionnaire doit faire apparaître sur son offre les indications suivantes :

Soumissionnaires étrangers :

- Les prix unitaires en devise.
- Le montant total de la soumission en lettres et en chiffres en FOB et en CFR (incoterm 2020).

Soumissionnaires Locaux :

- Les prix unitaires en dinars Algériens.
- Le montant total de la soumission en lettres et en chiffres en HT et TTC, rendu magasin du client.

NB : Toute offre financière comportant des ratures ou surcharges ou corrigée sera rejetée.

10.2 Modalités de paiement :

Le paiement s'effectuera comme suit :

Soumissionnaire étranger :

100% du montant de la fourniture payable à vue par remise documentaire ou par lettre de crédit irrévocable et confirmés (les frais de confirmation éventuels de la lettre de crédit sont à la charge du fournisseur) contre la présentation des documents d'expédition et la mise en place d'une caution de garantie et de bonne exécution de 10% du montant du contrat.

Soumissionnaire local

100 % payable au plus tard 30 jours après la réception physique sans réserve de la fourniture sur site du client ; contre la présentation d'un jeu de factures et caution de garantie et de bonne exécution de 10% du montant du contrat.

11. CAUTION DE GARANTIE ET DE BONNE EXECUTION :

11.1 Soumissionnaires étrangers

Une caution de garantie de première demande égale à 10 % du montant de la fourniture, doit être émise par une banque de droit algérien, couverte par une contre garantie émise par une banque étrangère de premier ordre, en faveur du client par le biais de sa banque, suivant le modèle agréé par les banques algériennes, au plus tard un (01) mois avant la livraison.

Cette caution est libérable après la réception définitive sans réserve aucune pour chaque exercice.

11.2 Soumissionnaires locaux

Une retenue de garantie et de bonne exécution égale à 10% du montant global du contrat, libérable à la réception définitive sans réserve aucune.

12. ASSURANCE

Le fournisseur devra souscrire une police d'assurance couvrant les risques liés à sa prestation et de son personnel intervenant sur le chantier pour travaux objet du présent cahier des charges.

13. INCOTERM ET TRANSPORT

13.1 Fournisseurs étrangers

L'incoterm utilisé pour le présent cahier des charges est le FOB et CFR incoterms 2020, le port de débarquement est : Bejaia ou Jijel

13.2 Fournisseurs locaux

Le transport de la fourniture objet du présent cahier des charges sera assuré au risque et péril du fournisseur jusqu'au site du client.

14. IMPOTS ET TAXES

Le soumissionnaire étranger prendra à sa charge l'ensemble des droits, impôts et taxes hors Algérie frappant ses obligations contractuelles.

Le client prendra à sa charge tous les impôts, droits et taxes en Algérie frappant l'exécution du marché.

L'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) des prestations des entreprises étrangères réalisées en Algérie sera retenu à la source à défaut du système d'autoliquidation de la TVA.

15. RESPECT DES EXIGENCES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Le soumissionnaire doit tenir compte des exigences relatives à la protection de la santé, sécurité et environnement liés à son produit et à son emballage.

16. EMBALLAGE ET MARQUAGE

16.1 EMBALLAGE

A. Soumissionnaire étranger

Le soumissionnaire s'engage à livrer la fourniture du présent cahier des charges, par conteneurs, dans un emballage conforme à la nature de la marchandise et de l'expédition maritime.

B. Soumissionnaire local

Le soumissionnaire s'engage à livrer la fourniture du présent cahier des charges dans un emballage conforme à la nature de la marchandise.

Le soumissionnaire ne peut se dégager de sa responsabilité, en cas de défaillance, qui lui serait imputable.

16.2 Marquage

Le fournisseur doit identifier clairement chaque conteneur et palette de la manière suivante :

Fournisseur étranger

- Société des ciments AIN EL KEBIRA, « SCAEK ».
- Port d'embarquement
- Port de débarquement
- Numéro de colis.
- Poids brut.
- Poids net.
- Numéro de contrat

Fournisseur local

- Poids brut.
- Poids net.
- Numéro de contrat

Le soumissionnaire ne peut en aucun cas dégager de sa responsabilité pour des détériorations dues à un manque de marquage, ou un emballage et/ou conditionnement insuffisant et d'un stockage inadéquat au cours des différentes opérations de manutention jusqu'à la réception au port de débarquement pour le soumissionnaire étranger ou au site du client pour le soumissionnaire local.

17. CONDITIONS D'EXPEDITION

Le Soumissionnaire étranger s'engage à communiquer au client par email, les renseignements suivants :

1. HUIT (08) jours avant embarquement des fournitures

- Le nom du navire.
- L'ETS.
- L'ETA.

2. Soixante-douze (72) Heures, au plus tard, avant embarquement

- La date du chargement.
- Le port d'embarquement.
- Le port de débarquement.
- Le poids et la valeur de la fourniture expédiée.

Dans le cas où les obligations citées ci-dessus viendraient à faire défaut, le Fournisseur sera tenu responsable des retards et des avaries dus à leur manquement.

18. RECEPTIONS

18.1 RECEPTION PHYSIQUE

La réception physique sera prononcée sur site à la réception de la fourniture aux magasins du client sur la base des factures et listes de colisage.

18.2 RECEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire de chaque expédition sera prononcée par le client après installation de la fourniture et mise en service du four.

Elle fera l'objet d'un procès-verbal signé conjointement, sur lequel seront consignées les réserves éventuelles formulées par le client.

En cas d'absence du fournisseur lors de la mise en œuvre ou de la réception provisoire, le client se réserve le droit de procéder à l'installation de la fourniture sous l'entière responsabilité du fournisseur.

18.3 RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive sans réserve sera prononcée à l'issue de la période de garantie pour chaque exercice, Le fournisseur doit au préalable lever toutes les réserves constatées lors de la réception provisoire.

Cette réception met fin à la période de garantie et sera sanctionnée par un certificat de réception définitive.

19. ASSISTANCE TECHNIQUE

Le soumissionnaire doit assister le client pour la première mise en œuvre de son produit.

20. CESSIONS

Aucune des deux parties n'aura le droit de céder ou de transmettre ses droits et obligations découlant du présent contrat sans avoir obtenu l'autorisation de l'autre partie contractante.

21. CLAUSE DEONTOLOGIQUE :

Sans préjudice de poursuites pénales, quiconque s'adonne à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Il constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics et la résiliation du marché.

22. RESILIATION :

En cas d'inexécution totale ou partielle de l'une quelconque des obligations du contrat, par l'une ou l'autre des parties, la partie affectée aura la faculté de résilier de plein droit le contrat, sans préjudice de dommage et intérêts.

Entrera notamment dans le cadre de l'inexécution le cas suivant :

Si le prestataire ne se conforme pas aux obligations et aux prescriptions du contrat, y compris celles des annexes.

Toutefois cette résiliation ne pourra intervenir qu'à l'expiration d'un délai de (10) dix jours, suivant deux mises en demeure restées infructueuses.

23. RÈGLEMENT DES LITIGES :

Le client et le partenaire s'engagent à régler à l'amiable tout différend ou litige relatif à l'exécution des clauses du contrat.

A défaut d'accord amiable entre les deux parties, le litige sera soumis à la juridiction territorialement compétente.

24. CAS DE FORCE MAJEURE

Seront considérés comme cas de force majeure tous événements imprévisibles, irrésistibles, insurmontables, indépendants de la volonté des deux (02) parties, survenant postérieurement à la mise en vigueur du contrat.

En cas de survenance d'un tel événement, la partie qui entend l'évoquer doit en informer immédiatement et au plus tard dans les quarante-huit (48) heures l'autre partie, en prenant par ailleurs toutes les mesures pour y faire face et tenter d'en atténuer les effets.

25. DOCUMENTS A FOURNIR

A- Enveloppe n°1 :

L'offre technique en un seul exemplaire renfermant ce qui suit :

- ✓ Le présent cahier des charges portant le cachet humide du secrétariat de la commission des achats paraphé par le soumissionnaire.
- ✓ Offre technique proprement dite
- ✓ Copie du registre de commerce ou KBIS et statut, certifié par les autorités compétentes.
- ✓ Attestation de fabricant (pour les fabricants).
- ✓ Attestation de représentant délivrée par le fabricant, accompagnée du Kbis du fabricant ou registre du commerce (pour les représentants).
- ✓ Déclaration à souscrire (document en annexe).
- ✓ Attestation de probité (document en annexe).
- ✓ Références dans le domaine de ciment avec document probant (Attestations de bonne exécution, réception définitive sans réserve aucune)
- ✓ Bilans des trois dernières années certifiées par les autorités compétentes le cas échéant.

Documents à fournir lors de la contractualisation :

- ✓ Copie du casier judiciaire du gérant, pour les soumissionnaires locaux
- ✓ Attestation fiscale et parafiscale pour les soumissionnaires locaux.
- ✓ Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les soumissionnaires locaux

NB :

Les pièces accompagnant les soumissions doivent être lisibles et en **langue française**, en cours de validité
Le service contractant peut demander au soumissionnaire retenu de présenter les pièces originales pour vérification.

B- Enveloppe n° 2 :

L'offre financière en un seul exemplaire renfermant ce qui suit :

- ✓ L'offre financière proprement dite.
- ✓ Soumission

NB : Tous les documents doivent être signés par la personne habilitée à engager la société.

26. RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES :

Le soumissionnaire procédera au retrait du cahier des charges au niveau du secrétariat de la commission des achats de la SCAEK à l'adresse ci-après.

**Direction Générale
Société des ciments Ain El Kebira
Cité Bounechada 02 rue Abacha Amar, Setif, ALGERIE**

Ou:

Le cahier des charges sera transmis aux soumissionnaires par Email : secretariat.cm@scaek.dz leurs permettant de participer à cet appel d'offre sous réserve de la transmission du bon de versement confirmant le paiement des frais de retrait du cahier des charges.

Coordonnées bancaires du client :

- ✓ Banque Extérieure d'Algérie (B. E. A.) Agence 53
- ✓ Adresse : Bel-Air Sétif 19000
- ✓ Compte N° : 00 2000 535305360011 36

27. DEPOT DES SOUMISSIONS :

Les offres doivent être déposées par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté auprès du secrétariat de la commission des achats de la SC.AEK, à l'adresse ci-dessous indiquée.

En cas de prorogation de délai de dépôt des offres ou report de la date d'ouverture de plis, il sera porté à la connaissance des soumissionnaires par les mêmes voies de communication initiales.

L'ensemble : (offre technique + offre financière) dans une seule enveloppe extérieure anonyme fermée.

SOUMISSION

Appel d'Offres National et International Ouvert

Avec Exigences de Capacités Minimales

N 04/DA/SCAEK/2025

Fourniture des bétons réfractaires exercices 2026 / 2027

Cité Bounechada 02 rue Abacha Amar, Setif , ALGERIE

« A ne pas ouvrir »

N. B : Le soumissionnaire ne peut présenter plus d'une offre, faute de quoi, ses offres seront rejetées.

28. DELAI DE REMISE DE LA SOUMISSION :

La date de remise des soumissions est fixée le : **26/10/2025** avant 13 heures locale.

En cas de prorogation de délais de dépôt des offres ou report de la date d'ouverture des plis, il sera porté à la connaissance des soumissionnaires par les mêmes voies de communication initiales.

29. VALIDITE DE L'OFFRE

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cent vingt (120) jours, après la date de l'ouverture des plis sans interruption du processus de passation du marché.

En cas de prorogation de délai de dépôt des offres ou report de la date d'ouverture de plis, il sera porté à la connaissance des soumissionnaires par voie de presse.

Un délai supplémentaire de Trente (30) jours est accordé au client en cas de besoin

30. OUVERTURE DES PLIS ET RECEVABILITE DES OFFRES :

A- Ouverture des plis et recevabilité des plis :

L'ouverture des plis aura lieu le : **26/10/2025** à : 13 heures locale au niveau de la Direction Générale sis 02 rue ABACHA Amar, cité BOUNECHADA, Sétif 19000 (ALGERIE)

Les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés peuvent y assister. Cet alinéa, tient lieu d'invitation.

Les plis non anonymes, et ceux parvenus au-delà de la date et de l'heure fixées dans le présent cahier des charges ou ne comportant pas les mentions obligatoires, seront rejetés.

Le cas échéant, les soumissionnaires sont invités par écrit à compléter leurs offres, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine de rejet de leurs offres par la commission d'évaluation des offres, pour les documents manquants exigés, à l'exception de la déclaration à souscrire, la caution de soumission, l'offre technique proprement dite, soumission et l'offre financière.

B- Recevabilité Des Offres :

La recevabilité des offres sera déclarée par la commission d'évaluation des offres (CEO) et se fera sur la base du contrôle de conformité du contenu des documents prévus dans les enveloppes "1" et "2" intitulées respectivement « Offre technique » & « Offre financière ».

La commission d'évaluation des offres rejette les offres non conformes à l'objet du marché et au contenu du cahier des charges.

31. CRITERES D'EVALUATION ET COTATION DES SOUMISSIONS :

Le choix du(s) partenaire(s) cocontractant (s) du présent appel d'offres se fera sur la base des critères et cotations ci-après :

A- Evaluation de l'offre technique

Les offres seront évaluées, et classées sur la base des critères ci-après.

La note technique maximale est fixée à **quarante (40) points**, détaillés comme suit :

CRITERES	NOTE	REGLE
Conformité à la fiche technique (voir l'article 3)	05	• Moins (-01) point pour chaque déviation à l'exception des critères de rejet.
Garanties	10	• 08 points pour une garantie minimale exigée • 0,5 point pour chaque mois complet en plus dans la limite de 2 points.
Délai - Le délai à prendre en considération pour : A- les soumissionnaires étrangers : Fourniture rendue au port de débarquement. B- les soumissionnaires locaux : Fourniture rendue sur site du Client.	05	• Le délai le plus court sera le mieux coté (on applique la règle de trois).
Références dans le domaine de ciment avec documents probants à savoir : Attestations de bonne exécution ou réception définitive relatives à la fourniture : -Bétons Alumineuses (HT, MT, ou béton à gunitier)	20	- Reference en Algérie deux (02) points par référence - Reference hors Algérie Un (01) point par référence
TOTAL	40	
La note technique éliminatoire est inférieure à 20/40		

B- Evaluation des offres financières :

La note attribuée à l'offre financière sera de **soixante (60) points**.

Le calcul de la note de l'offre financière (N) se fait selon la formule suivante :

$$N = \frac{60 \times Of0}{Of1}$$

- Of0= Offre la moins disante
- Of1 = Offre considérée

C- Évaluation finale et choix :

Après sommation des notes techniques et financières, un classement final des offres sera établi pour le choix du futur attributaire provisoire du marché.

- 1) Les frais d'approches liés aux douanes, transport et assurances...etc. seront pris en considération lors de l'évaluation financière.
- 2) Une marge financière préférentielle de 25% sera accordée aux produits fabriqués en Algérie.
- 3) Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre le ou les pays où seront fabriqués les produits à fournir et leur provenance.

32. MISE AU POINT (Questions-Réponses)

- ✓ Les soumissionnaires auront la possibilité de poser par écrit, toute question concernant le dossier d'appel d'offres.
- ✓ **Les questions éventuelles des soumissionnaires doivent parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date d'ouverture des plis. Les questions qui parviennent au-delà de ce délai ne seront pas prises en considération et seront considérées comme nulles et non avenues.**
- ✓ Les réponses aux questions seront adressées à tous les candidats. Les réponses aux questions, amendant le cahier des charges seront validées par les organes l'ayant adopté.
- ✓ Tout amendement introduit fera partie intégrante du cahier des charges et son contenu sera opposable à tous les candidats.

33. PROTECTION DES PERSONNES PHYSIQUES DANS LE TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties s'engagent à respecter les dispositions de la Loi N°18-07 du 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel, ainsi que ses textes d'application, dans le cadre des traitements de données liés au présent cahier des charges.

34. ANNULATION ET/OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES :

En cas de situation ne permettant pas la poursuite du processus engagé, l'opérateur contractant a la faculté de mettre un terme au processus de l'appel d'offres en cours.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit.

L'annulation ou l'anfractuosité sera communiquée dans les mêmes organes de presse ayant assuré la publication de l'avis de cet appel d'offres, si c'est possible.

35. LANGUE UTILISEE ET DOCUMENTATION

Les documents relatifs au dossier de l'appel d'offres doivent être rédigés ou traduits en langue française.

Le soumissionnaire est tenu de présenter les fiches techniques détaillées se rapportant à sa fourniture, à savoir :

- Caractéristiques chimiques
- Caractéristiques thermiques
- Caractéristiques mécaniques

36. PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

La publication de l'attribution provisoire sera insérée dans les mêmes quotidiens nationaux si c'est possible, dans le site WEB de la société et le BOMOP.

Nom du soumissionnaire :.....

Signature :

Lu et approuvé

POUR LECTURE